

## **SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2019**

*L'an deux mil dix-neuf et le six septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.*

**PRESENTS** : Mmes LAPOIRIE, DEKHAR, CHARF, PERIN, GARCIA, GIRARD, FEDERSPIEL, KONN, Mmes KNAFF, M. LA VAULLEE, VECRIN

**ABSENTS EXCUSES** : M. DUMSER, qui donne procuration à M. FEDERSPIEL  
Mme AQUILINA, qui donne procuration à Mme CHARF  
Mme RAYNAUD, qui donne procuration à Mme KNAFF  
Mme JALLON, qui donne procuration à Mme LAPOIRIE  
Mme KUCA, qui donne procuration à M.GARCIA  
Mme SIGEL Fanny

### CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE CADRE D'UNE FORMATION AU BAC PRO TRAVAUX PAYSAGERS

Madame le Maire expose au Conseil l'intérêt d'accueillir un apprenti dans le cadre d'une formation au Baccalauréat professionnel travaux paysagers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de mettre en place un contrat d'apprentissage au service technique municipal secteur « espaces verts » afin de permettre à l'apprenti de préparer et obtenir un baccalauréat professionnel travaux paysagers autorise le Maire à signer le contrat d'apprentissage et les documents nécessaires. Précise que la rémunération de l'apprenti sera celle correspondant aux salaires prévus par la réglementation. Dit que la dépense en résultant sera imputée à l'article 6417 du budget principal.

### MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT D'ANIMATION ET DE L'ATSEM

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du passage aux 4 jours scolaires, il y a lieu de réviser le temps de travail de certains agents travaillant à l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 de 23 h 31 à 23 h 03 le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet

Décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 de 29,25 h par semaine scolaire, soit 22 H 25 à 23 h 03 le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi de l'ATSEM contractuelle  
Dits que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

**CIMETIERE COMMUNAL : INSTAURATION TAXE DE DISPERSION AU JARDIN DU SOUVENIR**

Entendu l'exposé de Monsieur FEDERSPIEL Jean-Marc, adjoint au Maire concernant l'aménagement du jardin du souvenir et les inscriptions sur la stèle de l'identité des défunts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'instaurer une taxe de dispersion d'un montant de 24 euros par défunt.
- Décide de modifier le règlement du cimetière communal comme suit :

*Article 32 : le nom, prénom, années de naissance et de décès des défunts seront inscrits sur une stèle implantée au sein du jardin du souvenir.*

**Réalisation des lettrages**

Matière : Adhésive

Format : Hauteur des lettrages : 10 mm

Espacement entre les lignes : 5 mm

Lettrage bâton

Couleur : Ecriture Noire

Inscription : 1 ligne

Principe : Nom – Prénom / Nom de jeune fille pour les dames/Années :  
Naissance / Décès

Mode de pose : Fixation par collage sur la plaque plexiglass intégrée à la stèle

Collage en façade avant

**DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire

- Présente au Conseil les commandes passées en MAPA :

Remplacement candélabres (Rue du Moulin)	SPIE City Networks	24 942,18	22-juin-19
Divers travaux de réfection de voirie et assainissement	JEAN LEFEBVRE	72 749,30	1-juil.-19
Remplacement deux ventilateurs sur centrale frigorifique	SARL FROID 2000	955,20	22-juil.-19
Fourniture et pose de clôture (école)	SCOP SARL SES	1 680,00	31-juil.-19
Travaux peinture 17 rue de Metz	ALAIN EICHER	8 296,86	30-août-19

- A renoncé à exercer son droit de préemption sur les immeubles suivants :
  - 1 terrain sis rue de Thionville, section 6 parcelle 463/96 de 13 a 91
  - 1 habitation sise rue de Thionville, section 1 parcelles 5 et 332/1 d'une contenance de 11 a 71
  - 1 habitation sise rue du Château section 1 parcelle 249 d'une contenance de 3 a 27 ca

- 1 appartement rue de la Brasserie section 1 parcelle 606/77 – lot 15-24 et 38
- Informe le conseil
  - De la décision modificative de crédits n°1/2019 en date du 1er juillet 2019

### DIVERS

Une enquête publique va démarrer le 7 septembre concernant une installation classée GRANULATS VICAT sur le territoire de RICHEMONT.

Madame le Maire fait état de l'avancement concernant la nouvelle convention Police municipale à venir. Elle donne lecture du projet de convention avec commentaires détaillés.

*L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent*

Catherine LAPOIRIE	
Daniel DUMSER	
Nadia DEKHAR	
Jean GARCIA	
Jean-Marc FEDERSPIEL	
Antoinette CHARF	
Sylvie RAYNAUD	
Luc VECRIN	
Raymonde JALLON	
Michel KONN	
Laurent PERIN	
David LA VAULLEE	

Danielle KNAFF	
Christelle KUCA	
Florent GIRARD	
Leslie AQUILINA	
Fanny SIGEL	